

**EDM 70**  
**Réunion du Comité syndical du lundi 16 mars 2020**

**Présents :**

**Membres du comité syndical :**

- Isabelle ARNOULD, Conseillère départementale, Présidente du Comité syndical
- Nadine BATHELOT, Conseillère départementale, déléguée titulaire
- Pierre DESPOULAIN, Conseiller Départemental, délégué titulaire

**Non membres du comité syndical :**

- Annie BRUNOL, payeure départementale
- Clarisse MARTINEZ, responsable RH et finances, de l'EDM

**Excusés :**

- Martine BAVARD, Déléguée de la commune de Luxeuil-les-Bains
- Daniel CLERC, Délégué de la C.C. du Pays de Villersexel
- Corinne BONNARD, Conseillère Départementale, déléguée titulaire
- Paul DAVAL, Délégué de la C.C du Pays de Lure
- Arnaud DEMONET, Délégué suppléant de la commune de Luxeuil-les-Bains
- Dominique DIDIER, Déléguée de la commune de Jussey
- Anne-Laure FLETY, Déléguée de la C.C. Val de Gray
- Marie-Claire FAIVRE, Conseillère Départementale, déléguée titulaire
- Bruno GAUCHON, Délégué pour les communes de Plancher-Bas et d'Aboncourt-Gésincourt
- Sophie GROSJEAN, Déléguée de la C.C du Pays de Lure
- Marie-Odile HAGEMANN, Déléguée de la C.C de la Haute Comté
- Bernadette MADIOT, Déléguée de la commune de Marnay
- Emmanuel MANDIGON, Délégué suppléant de la C.C du Val de Gray
- Jean-Paul MAUNY, Délégué de la C.C des 4 Rivières
- Christiane OUDOT, Déléguée titulaire de la C.C de la Haute Comté
- Martine PEQUIGNOT, Conseillère Départementale, déléguée titulaire
- Didier PIERRE, Délégué de la C.C. des Combes
- Hervé PULICANI, Conseiller Départemental, délégué titulaire
- François RICHARD, Délégué de la C.C. des Combes
- Jean-Marie SIBILLE, délégué de la commune de Port-sur-Saône
- Fanny THIEBAUT, déléguée de la C.C. du Pays Riolais
- Michel TOURNIER, Délégué de la C.C. du Pays Riolais

2<sup>ème</sup> réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 9 mars 2020, le Conseil syndical a été convoqué une nouvelle fois.

Le Comité syndical pouvait délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

Par ailleurs, en raison des circonstances exceptionnelles liées au Covid 19, la Présidente a organisé la réunion avec les 2 conseillers départementaux déjà sur place afin d'éviter les déplacements des autres membres.

La Présidente ouvre la séance à 12H15.

### **Délibérations :**

- *Budget :*

Mme la Présidente indique aux membres du Comité syndical que lors de la séance du 21 janvier dernier les orientations budgétaires ont été débattues largement. Le budget prévisionnel présenté ce jour sera le reflet du débat dans les grandes lignes.

- Compte de gestion 2019

Mme BRUNOL présente tout d'abord le compte de gestion 2019.

Résultats de l'exercice 2019 :

Excédent :

Investissement	Fonctionnement	Total des section
10 078.06 €	33 802.90 €	43881.06 €

Grâce au résultat cumulé en 2019, l'EDM poursuit la constitution d'une petite réserve financière. Mme ARNOULD propose aux membres du Comité syndical d'approuver le compte de gestion 2019.

- ✓ Approbation à l'unanimité

- Compte administratif 2019 et note de synthèse

*Résultat cumulé du compte administratif 2019 :*

CA 2019	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 552 190.90 €	1 696 090.60 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	43 184.21 €	63 260.13€
TOTAL DU BUDGET	1 595 375.11 €	1 759 350.73 €

Madame la Présidente, Isabelle ARNOULD sort de la salle afin de permettre aux membres du Comité de voter le CA 2019.

Madame Nadine BATHELOT propose, à la place de Mme ARNOULD, aux membres du Comité syndical de voter sur le CA 2019.

✓ Vote à l'unanimité

- Affectation du résultat de l'exercice 2019

La Présidente présente le tableau d'affectation des résultats de l'année 2019 :

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement ligne 002 du BP 2020 de la somme de 143 899,70 €.

Mme BRUNOL précise que délibérer n'est pas obligatoire lorsque l'affectation de résultats est excédentaire.

✓ Vote à l'unanimité

- BP 2020 et note de synthèse

Mme ARNOULD indique que le BP 2020 a pu être réalisé en équilibre.

*Se reporter à la page 5 de la note pour avoir la synthèse des dépenses et recettes principales.*

TOTAL DU BUDGET	BP 2020 en €
<b>DEPENSES</b>	1 790 079,70
<b>RECETTES</b>	1 957 650,32

Mme la Présidente conclut en indiquant que les investissements sur le parc instrumental va se prolonger cette année grâce à la subvention du Conseil départemental.

✓ *Vote à l'unanimité.*

- Tarifs pour l'année scolaire 2020-2021 :

Mme ARNOULD précise que les tarifs sont identiques à la précédente année scolaire.

- Mise à disposition des enseignants : soutien aux pratiques amateurs, musique à l'école, orchestres débutants

✓ Vote à l'unanimité

- Tarifs des familles

✓ Vote à l'unanimité

- Tarifs spécifiques

✓ Vote à l'unanimité

## *Ressources humaines*

- Création d'un poste permanent à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020 à temps complet (16/16<sup>ème</sup>) : Professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale chargé de direction.

Mme la Présidente précise que la création de ce poste s'effectue dans la perspective du recrutement d'un directeur pédagogique pour l'EDM 70 pour la prochaine année scolaire.

✓ Vote à l'unanimité

- Création d'un poste permanent à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020 à temps complet (35 heures hebdomadaires) sur les grades de :  
Rédacteur / Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe / Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Mme ARNOULD informe les membres du Comité syndical que Clarisse MARTINEZ va quitter la structure le 1<sup>er</sup> juillet prochain et précise que la création de ce poste s'effectue dans le cas où un candidat au profil intéressant pour la remplacer serait sur ce grade.

Mme la Présidente ajoute qu'elle souhaite privilégier un recrutement sur un grade d'attaché de catégorie A pour ce poste stratégique.

✓ *Vote à l'unanimité.*

## *Informations*

✓ Point sur le recrutement du directeur

Mme ARNOULD indique que l'EDM a réceptionné beaucoup de candidatures et que le recrutement suit son cours.

✓ Prochaine date de mise en place du bureau du Comité syndical (11 ou 18 mai 2020)

Mme la Présidente précise que pour le moment la mise en place du nouveau bureau du Comité syndical est reportée à une date ultérieure.

✓ Demande d'adhésion à l'EDM 70 du maire de St-Rémy en Comté pour le RPI « La Superbe » comprenant 8 communes.

Mme ARNOULD indique que cette demande est en attente d'informations complémentaires. Par ailleurs, il s'agit de privilégier l'adhésion de communauté de communes complète et dans ce cas la CC Terres de Saône.

Mme la Présidente remercie les 2 membres du Comité syndical de leur présence.

La séance est levée à 13 heures.